

Docteur Bertrand Mas
Président

Docteur Yves Rébufat
Vice-Président

Docteur Véronique Agaësse
Secrétaire Générale

CP 08/10/2013

La non reconnaissance de la pénibilité rompt le pacte de confiance

Le SNPHAR-E apprend ce jour par voie de presse les propos rapportés de Madame la Ministre de la Santé¹ qui semblent **contredire ses déclarations antérieures envisageant l'extension aux médecins hospitaliers de la prise en compte de la pénibilité du travail de nuit prévue pour les salariés du privé**. Seule une négociation spécifique pour les personnels de la Fonction Publique Hospitalière semble envisagée.

Une nouvelle fois, le SNPHAR-E rappelle l'injustice de cette prise de position envers les **Praticiens Hospitaliers, lesquels sont des agents contractuels de l'état ne relevant ni du droit privé ni de la Fonction Publique**.

Le SNPHAR-E ne peut pas accepter le message de mépris ainsi adressé aux milliers de professionnels de santé qui assurent la **permanence des soins la nuit, les WE et les jours fériés**. Cette mission de service public est source d'une pénibilité objectivable consécutive au **travail de nuit et aux rythmes de travail alternants**.

Le SNPHAR-E, membre de l'intersyndicale AVENIR HOSPITALIER, est, depuis de nombreuses années, en attente d'une valorisation concrète du temps de travail des médecins hospitaliers, notamment, d'une juste prise en compte du travail de nuit et de sa pénibilité. Il interpelle à nouveau Madame la Ministre de la Santé : **en 18 mois, quelles mesures avez-vous prises pour redonner concrètement de l'attractivité au métier de praticien hospitalier ?**

Seules des promesses ou des paroles nous ont été délivrées et les actes en faveur des PH sont totalement absents alors que la souffrance est réelle dans beaucoup d'établissements. Après l'absence de prise en compte de nos demandes de renforcement du dialogue social au sein des EPS, après une concertation a minima et sous la pression de l'Europe sur nos temps de travail, après l'absence de remise en cause de la composition des CME, après l'échec du pilotage de la mission sur les pôles, **l'exclusion des médecins hospitaliers du processus de prise en compte de la pénibilité est aujourd'hui perçue comme un acte de rupture du pacte de confiance en faveur des hospitaliers**. L'hôpital public à besoin de ses praticiens. Le mépris ne doit plus durer.

¹ <http://abonnes.hospimedia.fr/articles/20131007-politique-de-sante-seuls-les-contrats-de-droit>